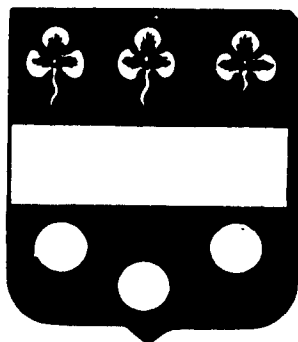


GAULTIER

DE LA FERRIÈRE ET DE CARVILLE



ARMES : De sable, à une fasce d'argent, accompagnée en chef de trois trèfles de même, et en pointe, de trois besants aussi d'argent, posés 2 et 1. — L'Écu timbré d'un casque de Chevalier orné de ses lambrequins.



lusieurs familles du nom de GAULTIER ont été maintenues dans leur noblesse, en l'année 1666 et suivantes, par les divers intendants départis par le Roi à cet effet; parmi elles, la maison GAULTIER DE CARVILLE, qui nous occupe, est sans contredit une des plus anciennes.

Dans les différents actes du temps son nom s'est écrit indifféremment GAULTIER ou GAUTIER, c'est ce qui a rendu nos recherches assez difficiles et assez longues, car la confusion était bien possible; cependant nous pouvons citer comme appartenant à cette maison :

Jean GAUTIER (du diocèse de Coutances), archidiacre de Rouen en 1191, et plus tard archevêque de cette ville, mort en 1198, et Philippe GAULTIER, Écuyer, un des principaux seigneurs de cour d'Édouard III, Roi d'Angleterre, lors du siège de Calais; divers auteurs disent qu'il descendait d'un des compagnons de Guillaume le Conquérant. Sans vouloir donner à la maison GAULTIER DE CARVILLE une origine plus ancienne qu'elle ne l'a réellement, nous dirons cependant que sa noblesse d'ancienne extraction est amplement justifiée: 1° par un jugement des Commissaires ordonnés par le Roi sur le fait des

francs-fiefs, rendu le 4 mars 1481 en faveur de Jean GAULTIER, Écuyer, seigneur de Lespinguerie; 2° Michel GAULTIER, sieur de la Chesnaye, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la Cour des Aides de Rouen en date du 10 janvier 1606, et enfin 3° Charles GAULTIER, Écuyer, sieur de Durand, de la Ferrière et autres lieux, fut maintenu par jugement de M. de Chamillart, en date du 30 avril 1666.

Parmi les fiefs et seigneuries nobles que cette maison a possédés, nous citerons ceux : de Lespinguerie, de Tournières, de la Chesnaye, de Durand, de la Ferrière, du Bois-Malherbe, de Grandchamp, de Longparts, de la Comterie, de Carville, etc., et parmi les familles dans lesquelles elle a pris ses alliances nous citerons entre autres celles : de Moisson de Précorbin, de Champion, du Moncel, de la Gonnivière, de Malherbe, de la Varde, Le Chartier de Cagny, de Gournay, de Nollent, de Verdun, de Lespinasse, de Grimouville, etc.

La filiation suivie et authentique a été copiée par nous sur un dossier de famille déposé au Cabinet des titres de la Bibliothèque impériale (section des manuscrits), dossier établi par M. D'HOZIER DE SÉRIGNY, Juge d'armes de France, pour la réception d'un des fils de cette maison à l'École Royale et Militaire. Elle commence à :

I. — Simon GAULTIER, Écuyer, seigneur des Tournières, vivant en 1430, qui abandonna ses biens pendant la domination anglaise pour suivre le parti du Roi. D'une alliance inconnue il eut deux fils, Pierre, mort sans postérité, et :

II. — Jean GAULTIER, Écuyer, sieur de Lespinguerie, demeurant en la paroisse de Trézols (Élection de Coutances), lequel figure dans plusieurs actes, et entre autres dans un contrat du 3 mars 1472, par lequel le sieur Olivier Vallée reconnaît lui devoir plusieurs rentes. Il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt des Commissaires royaux départis aux francs-fiefs, le 4 mars 1481. De son mariage avec noble demoiselle Clémence CHAMPION il eut trois fils :

1° Pierre, qui suit;

2° Marie GAULTIER, Écuyer, mentionné dans un acte de partage du 29 juillet 1484;

3° Guillaume GAULTIER, Écuyer, vivant encore en 1502.

III. — Pierre GAULTIER, Ecuyer, sieur de Lespinguerie, servit dans

l'arrière-ban en 1543. Il avait épousé le 31 mars 1526 demoiselle Jeanne MOISSON DE PRÉCORBIN (1), dont il eut quatre enfants :

- 1° Jean GAULTIER, Écuyer, partagea avec ses frères la succession de son père en 1560;
- 2° Jacques, qui suit ;
- 3° Raoul GAULTIER, Chanoine de l'abbaye de Saint-Lô, Prieur de Meslai, en 1596;
- 4° Adrienne GAULTIER, marié le 4 février 1560 à noble Guillaume AUBERT, Écuyer, sieur de Cormollain.

IV. — Jacques GAULTIER, Écuyer, seigneur de Lespinguerie, épousa le 12 mai 1564 demoiselle Françoise LE ROI, fille de noble homme Guillaume Le Roi, sieur d'Amigny, et de dame Jacqueline DU MÉSNIL-URRY. Il testa le 3 janvier 1599 laissant de son mariage six enfants, entre autres :

- 1° Jean GAULTIER, Écuyer, seigneur de la Faverie, lequel servait en 1591 à l'arrière-ban du bailliage du Cotentin et commanda en 1597 une compagnie de 50 arquebusiers, dans le château d'Avranches. Il a épousé en 1601 noble demoiselle Jeanne DU MONCEL, dont postérité. Cette branche (l'aînée) s'est éteinte à la fin du XVIII^e siècle en la personne de : Bernardin GAULTIER DE LESPAIGNERIE, Chanoine Prémontré et Abbé de la Luzerne.
- 2° Michel, qui suit :

V. — Michel GAULTIER, Écuyer, seigneur de la Chesnaie, épousa le 18 juillet 1596 demoiselle Anne FROLLET, fille de noble Philippe Frollet, sieur de la Vacquerie, enquesteur pour le Roi au bailliage de Thorigny, et de dame Rénée DE BOISYNON. Il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la Cour des Aides en date du 10 janvier 1606. De son mariage sont issus deux fils :

- 1° Pierre, qui continue la descendance;
- 2° Jacques GAULTIER, Écuyer, sieur du Bu, marié en 1631 à noble demoiselle Françoise DU PONT, dont un fils mort sans postérité.

VI. — Pierre GAULTIER, Écuyer, seigneur de Durand, épousa le 12 août 1621 dame Madeleine DE MALHERBE, veuve de Louis de Grimonville et fille de Gabriel de Malherbe, Écuyer, sieur de la Ferrière et de dame Catherine LE VALOIS. Il est mort le 27 février 1627 avant son père, laissant un fils unique :

(1) La descendante de cette ancienne maison était Procureuse générale des nouvelles catholiques au couvent de l'Assomption en 1787; mademoiselle Jeanne-Charlotte DE CARVILLE fit ses preuves de noblesse pour être reçue dans la maison royale de l'Enfant-Jésus (certificat original, signé : d'Hozier, Cabinet des titres).

VII. — Charles GAULTIER, Écuyer, seigneur de Durand et de la Ferrière, marié par contrat du 8 octobre 1654, passé devant Bertrand Eudes et Arthur Houel, notaires royaux, à noble demoiselle Marie LE ROUSSEL, fille de Jean Le Roussel, sieur de la Masurerie, Conseiller du roi, et de dame Anne DU DÉSERT, fut maintenu dans sa noblesse par jugement rendu le 30 avril 1666 par M. de Chamillart, Intendant de la Généralité de Caen. De son alliance sont nés plusieurs enfants, l'aîné :

VIII. — Jean-Baptiste GAULTIER, Écuyer, seigneur de la Ferrière, épousa, par contrat du 22 avril 1671, noble demoiselle Anne DE LA VARDE, fille de Jacques de la Varde, sieur du Domaine, et de dame Catherine BARBÉ; il en eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Jean-Baptiste GAULTIER, Écuyer, sieur des Longparts, baptisé le 27 novembre 1672, marié le 4 mars 1715 à demoiselle Marie LE VAILLANT, dont deux filles :

A. Catherine GAULTIER DE LA FERRIÈRE, née le 7 janvier 1716 ;

B. Anne GAULTIER DE LA FERRIÈRE, née le 17 février 1717, reçue sur preuves de noblesse à la Maison Royale de Saint-Cyr au mois de septembre 1726.

2° Roland-François GAULTIER, Écuyer, sieur du Bois-Malherbe, mort sans postérité;

3° Michel, qui suit;

4° François GAULTIER, prêtre;

5° Catherine GAULTIER, qui fut marraine de sa nièce citée plus haut.

X. — Michel GAULTIER, Écuyer, seigneur de Grandchamp de Carville, etc., cité dans l'acte de partage des biens de son père, fait le 25 septembre 1730, a épousé, par contrat du 10 janvier 1721, noble demoiselle Jeanne LE CHARTIER, fille de Jean-Baptiste Le Chartier, sieur de la Mancellière, et de dame Charlotte BOURDON. De cette alliance sont issus plusieurs enfants, entre autres :

XI. — Pierre-Jean-Michel GAULTIER, Écuyer, seigneur et patron de Carville, lequel reçut le 12 mai 1759, de la Chancellerie de Rouen, des lettres par lesquelles il lui fut permis de se pourvoir contre un contrat de vente de la terre de la Bésardière qu'on lui avait fait passer n'ayant que dix-huit ans. Par contrat du 12 février 1743, il a épousé demoiselle Jacqueline Francoise DE GOURNAY, fille de feu François de Gournay, sieur de Valore, Conseiller du roi, Lieutenant-général et particulier au bailliage de Saint-Lô, et de dame Charlotte DE LAUBRIE. De ce mariage sont issus :

1° Jean-Jacques-François-Robert, qui suit;

2° Charles GAULTIER, sieur de la Ferrière, prêtre.

XII. — Jean-Jacques-François Robert GAULTIER DE CARVILLE, Écuyer, seigneur de la Comterie, Lieutenant de Grenadiers au Régiment de Caen, puis Lieutenant de MM. les Maréchaux de France au bailliage de Vire, a épousé le 19 janvier 1773 noble demoiselle Gabrielle Perrine DE MOISSON, fille de feu messire Georges-Charles de Moisson, sieur de Tirgray, et de noble dame Léonore-Jacqueline DE NOLLENT. De cette alliance sont nés :

- 1° Jacques - Alexandre GAULTIER, chevalier DE CARVILLE, fusillé à Caen au moment de la Révolution;
- 2° Léonard-Louis-Gabriel GAULTIER DE CARVILLE, Officier d'état-major de M. le Comte de Frotté, tué aux environs de Tinchebray;
- 3° Jeanne-Charlotte GAULTIER DE CARVILLE, née le 14 juillet 1776, reçue sur preuves au nombre des demoiselles qui étaient élevées dans la maison royale de l'Enfant-Jésus, le 7 novembre 1787. (Preuves faites devant d'Hozier, dont l'original signé existe au dossier de la famille, au Cabinet des titres.)
- 4° Ange-Maurice, dont l'article suit;
- 5° Jacques-Charles GAULTIER DE CARVILLE, qui n'eut de son mariage que deux filles, dont l'une a épousé, le 17 juin 1831, Maurice-Alfred ACHARD DE VACOGNES;
- 6° Adélaïde GAULTIER DE CARVILLE, assassinée au château de Carville au commencement de la Révolution.

XIII. — Ange-Maurice GAULTIER DE CARVILLE, Chef actuel de sa famille, né le 26 juillet 1788, est Maire de la commune de Bois-Yvon et Membre du Conseil d'arrondissement de Saint-Pois ; il a épousé par contrat du 1^{er} juillet 1811 mademoiselle Louise-Charlotte DE VERDUN, qui l'a rendu père de :

- 1° Charles-Gabriel-Louis GAULTIER DE CARVILLE, né le 4 juillet 1818, marié en 1847 à mademoiselle Ernestine-Caroline DE GRIMOUVILLE-LARCHANT, dont deux fils ;
 - 2° Ernest-Maurice-Eugène GAULTIER DE CARVILLE, né le 1^{er} avril 1824, marié en 1858 à mademoiselle Marie-Angèle DE L'ESPINASSE, dont postérité.
-